#### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2012**

#### \_\_\_\_\_

#### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille douze, le vingt février, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents: Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Georges BIBOUD, Annie SERVANT, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Virginie LAGARDE, Jean-Claude RIFFLARD, Jannick CARIOU, Bernard CHATAING, Geneviève LEHMANN, Monique LAARMAN, Georges ZANARDI, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN

Pouvoir : Christine SEIDENBINDER, pouvoir à Geneviève LEHMANN

Absents: Marie-Christine PAPAZIAN, Lionel SANZ, Fabrice COHARD, Sylvie URSELLA

# Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

# Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2012

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

# AFFAIRES FINANCIERES

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2011 /</b>	Danmantana Manael I AMDEDT
COMMUNE	Rapporteur : Marcel LAMBERT

Le compte administratif 2011 de la commune est adopté à l'unanimité avec un excédent de clôture de 78 652,60 €.

Délibération n° 16/2012 – <u>BUDGET</u>	
<b>COMMUNAL: AFFECTATION DU</b>	Danmantann - Manael I AMDEDT
RESULTAT DE LA SECTION DE	Rapporteur : Marcel LAMBERT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances Communales, indique qu'au compte administratif 2011 du budget communal, le résultat positif de la section de fonctionnement s'est élevé à 1 019 702,78 euros et que le déficit de la section d'investissement s'est élevé à 941 050,18 Euros.

1

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'affecter au Budget Primitif 2012 du budget communal le résultat de fonctionnement d'un montant de 1 019 702,78 euros en réserve au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 941 050,18 euros et en report de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 78 652,60 €.

Vote: unanimité

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2011 /</b>	Dannaytayy , Mayaal I AMDEDT
ASSAINISSEMENT	Rapporteur : Marcel LAMBERT

Le compte administratif 2011 du service de l'assainissement est adopté à l'unanimité, moins une abstention (Virginie LAGARDE) avec un déficit de clôture de 34 420,18 €.

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances Communales, indique qu'au compte administratif 2011 du budget de l'assainissement, le résultat positif de la section de fonctionnement s'est élevé à 33 190,48 euros et que le déficit de la section d'investissement s'est élevé à 67 610,67 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'affecter au Budget Primitif 2012 du budget de l'assainissement le résultat de fonctionnement d'un montant de 33 190,48 euros en réserve au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Vote: unanimité

# COMPTE ADMINISTRATIF 2011 / EAU Rapporteur : Marcel LAMBERT

Le compte administratif 2011 du service de l'eau est adopté à l'unanimité, moins une abstention (Virginie LAGARDE) avec un excédent de clôture de 358 033,34 €.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2011 /</b>	Dannantana Manael I AMDEDT
LOTISSEMENT L'ETERLOU	Rapporteur : Marcel LAMBERT

Le compte administratif 2011 du budget de l'Eterlou est adopté à l'unanimité avec un déficit de clôture de 167 708,28 € correspondant à la vente non réalisée à ce jour de trois parcelles de terrain du lotissement de l'Eterlou.

DEBAT D'ORIENTATION	Rapporteur : Marcel LAMBERT
BUDGETAIRE	

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des finances indique qu'une commune ne vit pas seule. Si son évolution est liée à sa situation et à ses propres acteurs (habitants, commerçants, entreprises...) elle ne peut ignorer la conjoncture économique et financière sur un plan plus général.

Pour le budget 2012 de notre commune, il nous faut prendre en compte les difficultés financières rencontrées à tous les échelons administratifs et les besoins de nos satellites.

# 1. Décisions des structures supérieures

Le budget de l'état prévoit une hausse des valeurs locatives de 1,8 % contre 2 % en 2011 (1,2 % en 2010 et 1,5 % en 2008) et devrait geler un certain nombre de dotation DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Le remboursement par la Communauté de Communes de la TPU (Taxe Professionnelle Unique) devrait être identique à celui de l'année précédente. (Pas de charges transférées programmées).

# 2. Les Thermes

L'année 2011 s'est correctement passée pour l'établissement thermal. La SAEM a remboursé à la commune fin décembre 100 000 € (prévus en 2010), il lui reste à rembourser 245 000 €, ce qu'elle devrait faire, en grande partie. La commune financera néanmoins le nouveau forage qui semble être un succès. Il est propriété communale et fera l'objet d'un contrat de location aux Thermes.

# 3. Le Collet

La deuxième année de gestion en directe de la station du Collet a été techniquement satisfaisante, mais financièrement une baisse du chiffre d'affaires de la régie autonome des remontées mécaniques de 170 000 € a impliqué le fait que le syndicat n'a pu remboursé le solde de l'avance (90 000 €) consentie lors de la reprise du service en régie.

La construction du télésiège du Clapier n'a pas pu se réaliser, ce qui a deux conséquences financières importantes : annulation de son plan de financement et surcoût de dépenses pour la remise aux normes du télésiège des Plagnes. Pour permettre cette opération, la commune a du effectuer une avance de 290 000 € au syndicat et à sa régie. D'autres travaux sur cet appareil devront avoir lieu en 2012. Pour les réaliser il faudra prévoir une aide de la part de la commune, sauf raison exceptionnellement bonne.

Monsieur Marc ROSSET indique que les travaux prévus en 2012 sont les suivants :

- Grande inspection du télésiège des Plagnes : 250 000 €
- Grande inspection du télésiège du Grand Paul : 150 000 €
- Solde travaux 2011 : 97 000 €

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'examen du budget communal, il ne faudra pas exclure le versement d'une subvention au SIVOM du Collet de l'ordre de 200 000 € à  $400\ 000\$ €.

Le montant de cette aide sera fixé à la fin de la saison hivernale.

#### 4. L'office du tourisme

Nous avons reconduit en 2011 comme en 2010, une aide au développement de l'animation durant la période des cures. Coût : 55 000 €. Cette relance a été bénéfique. Il faut voir comment poursuivre cette action qui donne satisfaction.

# 5. Le Casino

Le budget 2012 prendra en compte les conséquences financières de la nouvelle délégation de service public du Casino avec une diminution des recettes attendues de 250 000 € (150 000 € au lieu de 400 000 €).

#### 6. Mise en service de chaufferie bois

En service depuis octobre 2010, la chaufferie bois alimente la plupart des bâtiments communaux, elle a permis de bien chauffer la piscine cet été pour le bonheur des baigneurs. Si le bilan financier n'est pas facile à estimer, les avantages d'entretien et de maintenance, le grand froid de février et la hausse des produits pétroliers feront que ce bilan devrait rapidement s'avérer positif.

# 7. Les programmes envisagés sont les suivants :

- Vente maison DDE (compromis signé).
- Vente hôtel de France (compromis signé).

Suite à la question posée par Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal, Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet municipal, il était envisagé la création de logements pour les travailleurs saisonniers. Ce projet sera ainsi mis en application avec l'acquisition de quatre logements situés au dernier étage de la résidence Splendid.

- <u>Utilisation ancien collège</u>, centre médical (total, partiel) ou autre.

Madame Martine KOHLY indique qu'avec le projet de centre médical, la moitié des surfaces occupées serait utilisé par les professionnels de santé.

C'est pourquoi le solde des surfaces disponibles a été proposé à la Communauté de Communes pour édifier un centre d'activité tertiaire.

La Communauté de communes n'a pas souhaité donner suite à ce projet car elle est davantage intéressée par des bâtiments à caractère industriel.

De son côté, le Directeur du Lycée Professionnel le Bréda, dans le cadre de ses perspectives de développement étudie l'hypothèse de transférer son établissement dans le bâtiment de l'ancien collège (bâtiment principal, cantine, préau) sous réserve de procéder à la vente du lycée actuel qui pourrait être acheté par la communauté de communes.

Aussi, compte tenu de ces éléments, Madame KOHLY indique qu'une lettre a été adressée aux médecins leur précisant qu'une décision serait prise à la fin mars.

- Centre de remise en forme médicalisé (rez-de-chaussée du Splendid).
- Améliorations de la voirie. Aménagement des locaux.

Pour mener à bien les actions envisagées nous devrons, afin de dégager pour l'investissement un excédent de fonctionnement le plus important que possible :

- Garder le même niveau de dépenses de fonctionnement, ce qui implique :
  - o Ne pas augmenter les charges de personnel
  - o Poursuivre la maîtrise des coûts des services
  - o Réduire, voire supprimer, certaines actions
  - Faire partager nos efforts à nos partenaires : office du tourisme, écoles et associations

Monsieur le Maire précise que les charges de personnel diminueront ainsi que le coût des services. Ces éléments de diminution seront annoncés lors de la commission des finances du 05 mars 2012.

- Augmenter les recettes de fonctionnement sans changer les taux des taxes
  - O Les bases d'imposition sont revalorisées de 1,8 %, avec l'effet des nouveaux logements on peut espérer une recette fiscale en hausse d'environ 2 %.
  - Revoir les prix des services en les adaptant à la réalité de leurs coûts sans en décourager l'accès.

Les projections actuelles permettent de budgéter une capacité d'autofinancement de 600 000 €.

Un plan d'aide au financement a été mis en place par l'Etat via la caisse de dépôts. La commune d'Allevard a sollicité sur cette enveloppe trois emprunts : 150 000 € pour le forage thermal, 100 000 € pour le centre de remise en forme et 200 000 € pour le centre médical.

Suite à la question posée par Messieurs PAYAN et ROUSSET, Monsieur Marcel LAMBERT indique que dans le cadre du budget, les emprunts sont globalisés et que le prêt relais d'un montant de 500 000 € qui devrait être remboursé en 2012 a été consolidé sur du long terme. Monsieur le Maire indique que la commune d'Allevard, dans le cadre de cette discussion bancaire avec la Caisse d'Epargne, envisagerait un positionnement sur taux fixe d'un emprunt d'un montant de 1 420 680 € à taux variable.

En complément, il serait souhaitable de parvenir à vendre les bâtiments qui ne nous sont pas utiles pour l'organisation du service public :

- Appartement au dessus de la caserne des pompiers (actuellement Magasin Sacco).
- Appartement au dessus de la Poste.
- Appartements de l'ancien collège.
- Appartement aux Silènes
- Bois derrière Bramefarine (Pontcharra est intéressé).
- Trois dernières parcelles du lotissement de l'Eterlou au Collet

Les recettes correspondantes sont à inscrire avec prudence au budget.

Aucune évolution structurelle importante n'est prévue pour les années à venir pour notre commune ni pour notre canton.

Les charges et les recettes devraient être identiques, à l'évolution près du coût de la vie, et les budgets identiques à celui de cette année.

Délibération n° 18/2012 – PISCINE	Dannartour - Martina KOHI V
<b>MUNICIPALE: TARIFS 2012</b>	Rapporteur : Martine KOHLY

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée des Sports, le Conseil Municipal fixe les tarifs pour l'année 2012 :

<u>Droits d'entrée</u>	<u>Plein tarif</u>	<u>Tarifs Famille Nombreuse</u> (au moins 3 enfants fiscalement à charge)
Moins de 3 ans Jeunes de moins de 16 ans A partir de 16 ans	gratuit 2,10 € 3,30 €	gratuit 1,50 € 2,40 €
Carte de 10 entrées (non nominati	<u>ve)</u>	
Jeunes de moins de 16 ans A partir de 16 ans	15,30 € 28,00 €	11,00 € 21,50 €
Carte de 20 entrées (non nominati	ve)	
Jeunes de moins de 16 ans A partir de 16 ans	29,00 € 52,00 €	21,60 € 43,00 €
Tarifs préférentiels		
Aux étudiants (sur justificatif) Aux demandeurs d'emploi et RM	2,40 € istes	
du canton (sur justificatif) Entrée à partir de 17 h	1,40 € 2,10 €	
Enuce a parm de 17 II	2,10 €	

<u>Tarif applicable dès l'ouverture de la piscine et durant l'année scolaire, sauf mercredi et week-end.</u>

Entrée de 11h30 à 13h30 : 2,10 €

Aquagym 8 € la séance

50 € les 8 séances

Ecoles du Canton

2,50 € l'entrée

Vote : unanimité

Délibération n° 19/2012 – <u>ACCUEIL DE</u>	Dannautaur Manigua IIII AIDE
LOISIRS: TARIFS 2012	Rapporteur : Monique HILAIRE

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée de la jeunesse présente au Conseil Municipal une nouvelle tarification en matière d'accueil de loisirs pour les enfants de 4 à 13 ans.

En matière de tarif, Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tarifs proposés et ainsi créer 2 tranches supplémentaires.

Le Conseil Municipal fixe et adopte les tarifs pour l'accueil de loisirs à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012

Tranche (quotient CAF)	Prestation	CLSH journée	CLSH 1/2 Journée Matin	CLSH 1/2 Journée AM*
	CAF:	8,00€	3,50 €	4,50 €
QF< 500	Non CAF	9,00€	4,00 €	5,00 €
	CAF:	10,00€	4,50 €	5,50 €
De 500 à 1000	Non CAF	11,00€	5,00 €	6,00€
	CAF:	12,00€	5,50 €	6,50 €
De 1000 à 1500	Non CAF	13,00 €	6,00 €	7,00€
	CAF:	14,00 €	6,50 €	7,50 €
De 1500 à 2000	Non CAF	15,00€	7,00 €	8,00€
	CAF:	17,00 €	8,00€	9,00€
QF> 2000	Non CAF	18,00€	8,50 €	9,50 €

<sup>-2€</sup> sur le tarif journée pour l'inscription du 2ème enfant et pour chacun des enfants suivants d'une même famille soit -1€ le matin et -1€ l'après midi

# Le Conseil Municipal rappelle :

- que la tarification du repas est en supplément et correspond à celle du restaurant scolaire soit 5 € le repas, 3,50 € pour les familles nombreuses et 2 € pour les familles dont le quotient est inférieur à 510 €.
- que, pour le temps de garde, les factures peuvent être réglées par CESU.

Vote: unanimité

# **URBANISME - FONCIER**

Délibération n° 20/2012 – <u>LOTISSEMENT</u> <u>LES GIROLLES</u>

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, rappelle que la commune d'Allevard, par acte notarié en date du 22 décembre 2008, a accepté la rétrocession de la voirie du lotissement les Girolles (cadastré B 1042).

Or la parcelle B1043 comprenant un espace vert et un bassin de rétention pour les eaux pluviales appartient toujours à Monsieur Jean-François LOSS.

Ce dernier a demandé à la collectivité de devenir propriétaire de cette parcelle. En réponse, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée B 1043

Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée B 1043.

Il charge Maître DUFRESNE, notaire, de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : unanimité

Délibération n° 21/2012 – <u>CAMPING DU</u>	Dannartaur - Caargas 7 ANADDI
COLLET	Rapporteur : Georges ZANARDI

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal présente au Conseil Municipal le projet de Monsieur Michel BENAY, constructeur de chalet à la Rochette qui souhaite exploiter le camping situé au Collet d'Allevard.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur Michel BENAY souhaite, d'une part se porter acquéreur du camping du Collet appartenant à la SAPAMA et d'autre part, disposer d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans avec la commune.

Ce projet économique permettant la création de 4 à 5 emplois permettrait l'exploitation de 34 habitations légères de loisirs et de 16 emplacements de camping car.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à la signature d'un bail emphytéotique avec Monsieur Michel BENAY et indique que lors du prochain Conseil Municipal un projet de bail sera présenté au Conseil Municipal pour validation.

Vote: unanimité

# **TRAVAUX**

Délibération n° 22/2012 – TRAVAUX :	Dannautaur - Dannaud ANCEL MINO
DEMANDE DE SUBVENTION	Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des travaux, le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général de l'Isère l'attribution d'une subvention au titre de la sécurité concernant les travaux à réaliser :

- de la route de la Janotte au rond point (cheminement piéton)
- de la rue du David au Chaboud (cheminement piéton)

Vote: unanimité

# Délibération n° 23/2012 – TRAVAUX DE<br/>VOIRIERapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux rappelle que le Conseil Municipal, dans une délibération en date du 06 juillet 2009, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de voirie à intervenir avec l'entreprise SACER et l'entreprise SMED pour une durée de un an avec une reconduction expresse chaque année sans toutefois excéder la durée de 4 ans.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de prolonger jusqu'au 31 décembre 2012 le marché de travaux conclu avec l'entreprise SACER et avec l'entreprise SMED.

Vote: unanimité

Délibération n° 24/2012 – <u>AIRE DE</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
CAMPING CAR	

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire indique que des travaux d'aménagement de l'aire de camping car doivent être réalisés prochainement.

Aussi, compte tenu du montant des travaux à engager, Monsieur l'Adjoint au Maire propose de solliciter l'aide financière :

- du Conseil Général de l'Isère
- de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan
- de Espace Belledonne

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Conseil Général de l'Isère, de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan et de l'Espace Belledonne.

Vote: unanimité

Délibération n° 25/2012 – EPARAGE DES	
VOIES COMMUNALES	Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux, le Conseil Municipal décide de choisir pour une durée d'un an la Société T.R.V. représentée par Monsieur Thierry REYMOND au tarif horaire de 53 euros H.T. concernant l'éparage des voies communales.

Vote: unanimité

Délibération n° 26/2012 – <u>CAMPAGNE</u>	Dannartour - Mara DOSSET
<b>DE DERATISATION</b>	Rapporteur : Marc ROSSET

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement propose de signer un contrat de dératisation avec la société ISS HYGIENE ET PREVENTION.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société ISS HYGIENE ET PREVENTION.

Vote: unanimité

# Délibération n° 27/2012 – <u>TRAVAUX DE</u> <u>REFECTION DU PONT DE BAYARD</u> SUD

**Rapporteur: Bernard ANSELMINO** 

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux indique que le marché de travaux pour la réfection des deux ponts, route du Glapigneux (Bayard Nord et Bayard Sud) a été signé le 18 mars 2011, en deux tranches d'intervention :

- tranche ferme : pont de Bayard Nord, réalisé en 2011
- tranche conditionnelle : pont de Bayard Sud à réaliser en 2012

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la tranche conditionnelle à intervenir pour la réfection du pont Bayard Sud sur les bases suivantes :

- montant du marché : 38 504,02 € T.T.C. (entreprise Jean-Baptiste ZANARDI) maçonnerie, étanchéité
- variante : 7 463,40 € T.T.C. (entreprise LAVARENNE) garde-corps

Vote: unanimité

Délibération n° 28/2012 – <u>PROJET</u>
<u>D'AMENAGEMENT DE TERRAIN EN</u>
<u>SYNTHETIQUE : PARTICIPATION</u>
<u>FINANCIERE</u>

**Rapporteur: Martine KOHLY** 

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée des Sports indique que suite à la décision du Conseil Général de construire à Allevard le gymnase d'accompagnement du collège sur le terrain de football, la commune d'Allevard a décidé d'accompagner financièrement la commune de Saint Pierre d'Allevard dans son projet d'aménagement des terrains en synthétique.

Dans le cadre de ce projet, Madame Martine KOHLY propose que la commune participe à hauteur de 20 000 euros au financement du contrat de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal décide d'accompagner financièrement le projet d'aménagement des terrains en synthétique en participant à hauteur de 20 000 euros aux dépenses liées au contrat de maîtrise d'œuvre.

Vote: 18 voix pour

1 voix contre (Georges ZANARDI) 4 abstentions (Marc ROSSET, André TAVEL-BESSON, Jannick CARIOU, Louis ROUSSET).

# **CULTURE – VIE ASSOCIATIVE**

Délibération n° 29/2012 – <u>MUSEE :</u>
<u>VENTE DU CATALOGUE DE</u>
L'EXPOSITION ETIENNE ALBRIEUX

Rapporteur: Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal rappelle la délibération en date du 23 janvier 2012 fixant les tarifs du catalogue de l'exposition Etienne Albrieux :

- 19 € le prix de vente du catalogue de l'exposition Etienne Albrieux
- 14 € le prix du catalogue dans le cadre de la souscription
- 10 € le prix du catalogue pour l'achat de 100 exemplaires ou plus.

Il fixe le tarif pour les frais de port en cas d'envoi du catalogue par la Poste : 3,15 €

Vote: unanimité

# **DIVERS**

Délibération n° 30/2012 – <u>RECOURS</u>	
DEVANT LE TRIBUNAL	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
CORRECTIONNEL DE GRENOBLE	

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard informe que Monsieur Jean-Marie CHARDON a déposé une requête en citation directe devant le tribunal correctionnel de Grenoble et a assigné tous les membres du Conseil d'Administration élus d'Allevard, élus de Saint Pierre d'Allevard et représentants des actionnaires privés.

En effet, Monsieur CHARDON a déposé une requête concernant la présentation des comptes annuels de la SAEM du Domaine Thermal au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2007.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que Maître GABRIELE défende les intérêts de la commune et de ses représentants.

Le Conseil Municipal charge Maître GABRIELE, avocat – cabinet SPGL de défendre les intérêts de la commune d'Allevard dans cette affaire.

Monsieur Hervé CASSAR, Conseiller Municipal procède à la lecture d'une motion : Les élus d'Allevard Action Citoyenne s'abstiennent pour les motifs suivants :

- Ils estiment que l'action engagée par Monsieur CHARDON correspond à une situation antérieure à leurs mandats.
- De plus, ils avaient dénoncé, début 2008, la dérive de la gestion de la SAEM Thermal, telles qu'elles sont décrites dans la requête.

Pour Monsieur ROUSSET, ce procès devant le Tribunal Correctionnel est intéressant car il concerne la gestion de la SAEM du Domaine Thermal.

Monsieur le Maire lui répond en lui indiquant que Monsieur Jean-Marie CHARDON a systématiquement offert aux membres de l'opposition municipale des actions de la société thermale.

Suite à la question posée par Monsieur le Maire, Monsieur ROUSSET confirme que Monsieur CHARDON lui a bien donné une action de la société.

Monsieur ROSSET précise que le seul reproche du commissaire aux comptes concerne une mauvaise imputation des frais d'étude pour le centre de remise en forme.

Après un échange d'idée entre les conseillers municipaux, le Conseil Municipal procède au vote.

Vote: unanimité, moins 4 absentions (Hervé CASSAR, Louis ROUSSET, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN).

# **Délibération n° 31/2012 – SYNDICAT DES**

ENERGIES DU DEPARTEMENT DE

<u>l'ISERE : ELECTION DES</u>

**REPRESENTANTS** 

Rapporteur: Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Le Conseil Municipal élit les représentants de la commune d'Allevard au Syndicat des Energies du Département de l'Isère :

Titulaire : Bernard ANSELMINOSuppléant : Bernard CHATAING

Vote: unanimité

Délibération n° 32/2012 –	Damastan Mara DOSSET
REMBOURSEMENT	Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire rappelle que la commune d'Allevard est devenue propriétaire du chemin de desserte rejoignant la rue du Pont d'Arcole.

Or sur la plan fiscal, les copropriétaires ont acquitté en 2011, la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour un montant de 18 euros.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose que la commune d'Allevard rembourse aux copropriétaires ce montant.

Le Conseil Municipal décide de rembourser aux copropriétaires de la rue du Pont d'Arcole la somme de 18 euros.

Vote: unanimité

Délibération n° 33/2012 - <u>RELAI</u>	
<b>ASSISTANTES MATERNELLES:</b>	Rapporteur : Monique HILAIRE
<b>DEMANDE DE SUBVENTION</b>	-

Madame Monique HILAIRE, Adjoint au Maire, indique que les relais d'assistantes maternelles peuvent bénéficier d'une aide financière annuelle auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Conseil Général de l'Isère concernant le fonctionnement du R.A.M.

#### Vote unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 heures.

Fait à Allevard, le 27 février 2012 Le Maire Philippe LANGENIEUX-VILLARD